



TARIFS 2024

Restaurant scolaire, périscolaire, Portage à domicile

Restaurant scolaire :

Quotient familial	Coût famille
De 0 à 1000	1.000
De 1001 à 1100	4.637
Supérieur à 1101	5.159

Familles hors commune quel que soit le quotient familial : 8.295 euros

Enfants avec PAI (Projet d'Accueil Individualisé) de la commune : 1.50 euros

Enfants avec PAI hors commune : 2.00 euros

Majoration de 2.30 euros par repas pour les inscriptions tardives

Absences non justifiées et non signalées dans le délai de 24 heures : 5.159 euros pour les enfants de la commune, et 8.295 euros pour les enfants hors commune.

Périscolaire :

Le périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h20 à 8h20 et de 16h30 à 18h30 durant la période scolaire.

Quotient familial	Coût famille par tranche de 30 min
De 0 à 550	0.525
de 551 à 650	0.747
De 651 à 900	1.039
Supérieur à 901	1.338

Majoration de 2.00 par demi-heure pour les départs après l'heure indiquée lors de l'inscription.

Portage des repas – Personnes âgées :

Portage des repas-tarif de base	Décomposition	total
Repas midi	5.182	7.153
Transport midi	1.971	
Repas midi et soir	9.613	11.584
Transport midi et soir	1.971	

Il est important de noter que le CCAS aide les personnes dont le revenu fiscal de référence divisé par le nombre de part est inférieur à 15000 euros.

Mise en application de tous les tarifs dès le premier jour de la rentrée scolaire 2024.